

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance extraordinaire du 5 juillet 2018, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

**REG-371-01 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-371 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 10<sup>e</sup> jour de juillet 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière adjointe

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.*